

Descriptif du programme de rachat d'actions 2017-2018

Dijon, le 13 septembre 2017

CROSSJECT (ISIN : FR0011716265 ; Mnémo : ALCJ), « specialty pharma » qui développe un portefeuille de médicaments combinés innovants dédiés aux situations d'urgence, publie le descriptif du programme de rachat d'actions par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2017.

Conformément aux articles 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par Crossject.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2017

Au 31 août 2017, le nombre de titres détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions est de 183 034 représentant 2,08 % du capital de la société.

Les titres sont tous affectés à l'animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les objectifs poursuivis par Crossject sont :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Crossject par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Part maximal du capital dont le rachat est autorisé L'Assemblée Générale du 17 mai 2017 a autorisé le Directoire, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir

pendant la durée du programme

Modalités de rachats : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Montant maximum alloué au programme de rachat : 15 411 940 euros

Prix maximum d'achat : 20 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Durée du programme de rachat : dix-huit mois à compter de l'assemblée générale du 17 mai 2017, soit jusqu'au 16 novembre 2018.

Prochaine publication :

Jeudi 21 septembre 2017 (après bourse) : Résultats du 1er semestre 2017

Contacts :

Crossject

Patrick Alexandre

info@crossject.com

Relations investisseurs

CM-CIC Market Solutions

Catherine Couanau +33 (0) 1 53 48 81 97

catherine.couanau@cmcic.fr

Relations presse

Buzz & Compagnie

Mélanie Voisard +33 (0)3 80 43 54 89

melanie.voisard@buzzetcompagnie.com

Audrey Lachat +33 (0)3 80 43 54 89

audrey.lachat@buzzetcompagnie.com

A propos de CROSSJECT • www.crossject.com

Crossject (Code ISIN : FR0011716265 ; Mnémo : ALCJ) est une « specialty pharma » qui développe et prévoit de commercialiser un portefeuille de médicaments dédiés aux situations d'urgence (migraines sévères, épilepsie, paralysies temporaires, chocs anaphylactiques, overdoses,...). Avec son système d'injection sans aiguille breveté Zeneo®, Crossject apporte une réponse efficace aux situations d'urgence en permettant l'auto-administration simple de médicaments. Crossject est coté sur le marché Euronext Growth depuis février 2014.